



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/GE.1/4
28 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes
et l'arrière-pays

Deuxième session
Genève, 28 octobre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DEUXIÈME SESSION^{1, 2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 28 octobre 2008, à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport.

¹ Les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html>).

² Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) à retourner, deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (bernadette.healy@unece.org) ou par télécopie (+41-22-917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>).

3. Conférence de la CEE au Pirée.
4. Initiatives réglementaires.
5. Initiatives statistiques.
6. Rapport final.
7. Questions diverses.
8. Date et lieu de la prochaine réunion.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.1/4.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de celui-ci.

Point 2. Adoption du rapport

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.1/3.

2. Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa première session, tenue le 18 avril 2008.

Point 3. Conférence de la CEE au Pirée

Document: document informel WP.5/GE.1 n° 1.

3. Le secrétariat informera le Groupe de la session informelle du Comité directeur de la Conférence tenue à Genève le 24 juin 2008, au cours de laquelle a été arrêtée la structure de la Conférence de la CEE sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, devant être accueillie par le Gouvernement grec au Pirée les 17 et 18 septembre 2008. Le programme définitif de la Conférence figure dans le document informel WP.5/GE.1 n° 1 (2008). Le Groupe souhaitera peut-être prendre note des principales conclusions de la Conférence, qui seront présentées par le secrétariat.

Point 4. Initiatives réglementaires

4. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les initiatives réglementaires récemment lancées dans la région de la CEE et concernant les goulets d'étranglement dans les liaisons des ports maritimes avec les modes de transport terrestre, ainsi que la collecte de données pertinentes sur les liaisons avec l'arrière-pays aux fins d'un échange de bonnes pratiques. L'objectif du débat sera de progresser dans l'élaboration des conclusions et des recommandations devant figurer dans le rapport final du Groupe.

Point 5. Initiatives statistiques

Documents: ECE/TRANS/WP.5/GE.1/2008/3; document informel WP.5/GE.1 n° 2.

5. Le secrétariat présentera le questionnaire envoyé en juillet 2008 à plusieurs destinataires (ECE/TRANS/WP.5/GE.1/2008/3). Ce questionnaire peut également être consulté sur le site Web suivant: http://unece.org/trans/main/wp5/wp5_gel_Questionnaire.html). Le Groupe d'experts sera en outre informé des récentes initiatives statistiques relatives aux liaisons des ports maritimes avec l'arrière-pays et prises au niveau national et à celui de l'Union européenne. Un représentant de l'Office des statistiques des Pays-Bas présentera un projet pilote sur l'analyse statistique des chaînes d'approvisionnement dans le domaine des transports dans son pays (document informel GE.1 n° 2). L'objectif du débat sera de progresser dans l'élaboration des conclusions et des recommandations devant figurer dans le rapport final du Groupe.

Point 6. Rapport final

Document: document informel WP.5/GE.1 n° 3.

6. Le consultant engagé par la CEE présentera l'avant-projet du rapport final, assorti de propositions de conclusions et/ou de recommandations (document informel WP.5/GE.1 n° 3). Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les modalités d'une collaboration effective avec le consultant aux fins de l'élaboration d'un avant-projet partiel du rapport final avant la fin de l'année. Le mandat du Groupe prévoit la soumission d'un rapport contenant des recommandations et/ou des amendements aux instruments juridiques en vigueur.

Point 7. Questions diverses

7. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions l'intéressant.

Point 8. Date et lieu de la prochaine réunion

8. La prochaine réunion du Groupe se tiendra à Genève le 23 janvier 2009, si nécessaire.
